

2

Réflexions d'un Burkinabè sur la crise en Côte d'Ivoire

Basile Laetare Guissou

Introduction: Le Haut-Sénégal/Niger/la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta

La colonisation française en Afrique de l'Ouest commence par le Sénégal (fleuve) pour pénétrer dans l'arrière-pays, le Mali, le Niger et le Burkina (fleuve Niger). Ce fut une véritable course de vitesse après la conférence de Berlin (1885). L'Europe et les USA (observateurs) décident de se partager l'Afrique pour l'intégrer dans la communauté internationale en qualité de propriétés et de possessions. Le principe était que celui qui occupe le premier avance jusqu'à ce qu'il rencontre une autre puissance coloniale européenne. Il fallait faire vite pour occuper le maximum d'espace. Ensuite, chacun pouvait découper ses colonies comme bon lui semble, selon ses besoins et ses intérêts. C'est ainsi que la France va créer d'abord un grand espace dès 1900. (Le Haut-Sénégal-Niger) pour stopper l'avancée des anglais et des allemands.

Le 1^{er} mars 1919, un décret français crée la colonie de la Haute-Volta, avec six frontières (Soudan français, Niger, Dahomey, Togo land, Gold Coast et Côte d'Ivoire). À cette époque la colonie de Haute-Volta est la plus peuplée des colonies françaises avec environ 1,5 à 2 millions d'habitants, contre à peine 600 000 en Côte d'Ivoire. La colonisation n'étant pas une œuvre de bienfaisance comme celle de la Croix Rouge ou l'Armée du Salut, il fallait procéder à « la mise en valeur » rentable des colonies selon la logique du profit. Pour exploiter les terres fertiles de la Côte d'Ivoire avec le maximum de profit, il fallait un maximum de main-d'œuvre, d'ouvriers agricoles pour produire gratuitement le maximum de café, de cacao, de bananes, de palmier à huile et de caoutchouc.

Les paysans voltaïques, habitués aux durs travaux des champs sur des terres ingrates et pauvres, se présentaient comme un cadeau de Dieu aux colons exploitants agricoles français. C'est ainsi que commence la déportation des hommes valides (jeunes célibataires vigoureux) vers les plantations en Côte d'Ivoire, dans le cadre d'un système très peu différent de l'esclavage, mais que l'on appelait, « le système des travaux forcés ». Les administrateurs coloniaux avaient le droit de recruter

gratuitement des travailleurs pour les chantiers (routes, bâtiments, chemin de fer, ponts, etc.) et les exploitations agricoles des colons français exerçant à titre privé.

Jusqu'en 1932, la colonie de Haute-Volta ne servait qu'à fournir de la main d'œuvre aux autres colonies, en particulier à la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi, pour empêcher la fuite des jeunes vers la Gold Coast (Ghana actuel) où le travail dans les mines d'or était payé, le territoire restait un territoire sous administration strictement militaire.

La dissolution de la Haute-Volta (1932)

Les colons français se plaignent des tracasseries de l'administration militaire de la colonie de Haute-Volta pour envoyer la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire dans leurs plantations. Ils font pression à Paris pour obtenir la dissolution de cette colonie et le rattachement de la partie la plus peuplée (le Centre, l'Ouest et le Sud) à la colonie de Côte d'Ivoire et constituer un seul territoire. Paris accepte et décide de supprimer la Haute-Volta. Dorénavant, il n'y aura qu'une seule colonie, la Côte d'Ivoire, divisée en deux parties: la Haute Côte d'Ivoire et la Basse Côte d'Ivoire. Cette suppression arrangeait tout le monde, militaires, planteurs, administrateurs français sauf la population et leurs chefs traditionnels qui n'avaient même plus le droit d'appartenance à un pays distinct de celui des propriétaires de plantations de café, cacao. Le démantèlement du maigre tissu administratif militaire français, des rares unités de transformation (huileries d'arachide et de coton) et la ré-affectation des fonctionnaires locaux indigènes dans les colonies voisines, vont aggraver les souffrances des populations. Cette situation provoque un rassemblement des Empereurs, Rois, Chefs traditionnels et notables autour de l'Empereur des mossis (le Moogo Naaba) pour entreprendre toutes sortes de démarches auprès de la France, exigeant le rétablissement de la colonie dans ses limites de 1932. Des lettres furent envoyées au seul député africain noir de l'Assemblée Nationale à Paris (Monsieur Blaise Diagne), au ministre français des colonies (Marius Moutet) et au Président de la République française, Vincent Auriol, en vain (Cf. Balima 1996). Il n'est pas inutile de rappeler que nous sommes en plein régime colonial et que les colonisés n'avaient aucun droit légal pour s'organiser en syndicats, en associations ou en partis politiques. Seuls les chefs traditionnels, les notables et les fonctionnaires étaient des interlocuteurs agréés par l'administration militaire du pays.

La reconstitution (1947)

Le statut quo durera jusqu'en 1946, où la nouvelle constitution française va reconnaître aux colonisés le droit de créer des syndicats, des associations et des partis. Le premier parti politique en Haute-Volta, l'Union pour la Défense des Intérêts de la Haute-Volta (UDIHV) fut créée sous l'instigation de l'Empereur des mossis dès 1946. Son programme se limitait à la revendication de la reconstitution du territoire de Haute-Volta. Aux toutes premières élections législatives du 21 octobre 1945, le Moogo-Naaba Saaga II choisira son propre candidat (le Baloum Naaba Touga) pour l'opposer au candidat de la « Basse Côte d'Ivoire », Félix Houphouët-Boigny. Il y avait trois candidats au départ. Houphouët-Boigny, le Baloum Naaba et Ouezzin Coulibaly.

À l'analyse et de toute évidence, il risquait d'y avoir un deuxième tour pour départager les deux premiers. Houphouët-Boigny réussit à obtenir le désistement de son « camarade Ouezzin » en sa faveur. Ce fut avec 13 750 voix contre 12 900 voix (soit 850 votes de différence) que l'ivoirien Félix Houphouët-Boigny obtient l'unique siège de député de la Côte d'Ivoire. Ce résultat étonnant (obtenu surtout grâce au désistement du troisième candidat, Daniel Ouezzin Coulibaly, au profit d'Houphouët) prouve très bien l'influence réelle de l'Empereur des moose (mossi) qui finira par obtenir le rétablissement de la colonie de Haute-Volta, séparée de la Côte d'Ivoire. Aux élections législatives suivantes (1947), Houphouët-Boigny négocie une liste unique avec le Moogo Naaba et un candidat voltaïque est élu comme député à l'Assemblée Nationale française à Paris. Philippe Zinda Kaboré est un jeune pharmacien formé à l'École William Ponty de Dakar. Il doit se rendre à Paris avec pour mission de demander le vote d'une loi rétablissant la Haute-Volta. Le 25 mai 1947, en route pour Paris, Philippe Zinda Kaboré meurt à Abidjan. Il avait 27 ans. Dès cette époque, l'opinion publique parle d'empoisonnement. Les médecins annoncent qu'il est mort d'une crise cardiaque en allant à la douche le matin à son réveil. Il est remplacé à l'Assemblée Nationale française par un autre voltaïque (un mossi) Lalleréma Henri Marcel Guissou, agent des services financiers. Lui aussi, a été formé à l'École William Ponty de Dakar.

C'est le Député sénateur Lalleréma Henri Marcel Guissou, qui obtient le 4 septembre 1947, le vote à Paris, par l'Assemblée Nationale française, de la loi rétablissant la colonie de Haute-Volta dans ses limites de 1932. La séparation des deux colonies ne pouvait pas se réaliser sans conséquences politiques pratiques. La crise actuelle en Côte d'Ivoire ne peut pas se comprendre sans y inclure cette dimension historique, sociologique et politique.

Des relations tumultueuses: 1947–2003

Deux pays avec un seul chef?

Ce n'est pas un secret. Le planteur et député de la Côte d'Ivoire, Félix Houphouët-Boigny s'est toujours opposé à la reconstitution de la Haute-Volta. Son parti politique (RDA) qui comptait de nombreux cadres originaires de Haute-Volta, n'a pas varié sur cette question. L'Assemblée Nationale française a voté. Il fallait se soumettre. Et c'est ce qui fut fait. Sur la scène politique du territoire reconstitué, l'influence du RDA ne sera pas la même qu'en Côte d'Ivoire. Entre 1947 et 1957, le RDA se rapproche des autres partis locaux comme l'ex-UDIHV devenu le PSEMA du Moogo Naaba et fait des alliances électorales pour pouvoir reconquérir du terrain. Houphouët-Boigny a des moyens financiers considérables. Il les utilise pour accroître son influence sur la scène politique. Et ça marche jusqu'en 1957-58, au moment où se préparent les formations des premiers gouvernements locaux dans les territoires coloniaux. Houphouët-Boigny est ministre d'État dans le gouvernement français à Paris. Il est très écouté par le Général De Gaulle. Toute la stratégie (Mesmer 1998) du passage de la colonisation vers les indépendances juridiques de 1960, sera

élaborée avec le concours du ministre français. C'est Houphouët-Boigny qui va signer un accord secret le 29 avril 1957 à Abidjan avec le capitaine-député français vivant en Haute-Volta, Michel Dorange, pour constituer le premier gouvernement du territoire de la Haute-Volta (Cf. Balima 1996). C'est Houphouët-Boigny (ministre d'État français, député et Président du RDA, son parti trans-national) qui fournit à la Haute-Volta le chef du premier gouvernement. Daniel Ouezzin Coulibaly est un député originaire de l'Ouest de la Haute-Volta, mais élu comme député de la Côte d'Ivoire en 1957. Ouezzin Coulibaly était un des meilleurs militants anti-colonialistes du RDA. C'était le n° 2 du parti dirigé par Houphouët-Boigny. Mais Daniel Ouezzin Coulibaly, à peine nommé chef du gouvernement, meurt le 7 septembre 1958 à l'hôpital Saint Antoine de Paris par suite de cancer. Houphouët-Boigny va encore mettre son influence en jeu pour obtenir le choix de Monsieur Maurice Yaméogo (Guirma 1991), illustre inconnu de la scène politique, afin de remplacer Ouezzin Coulibaly. C'est Maurice Yaméogo qui va devenir le Président de la République en 1960 à l'indépendance du pays. Bien sûr, sachant bien de qui il tient son pouvoir, le Président Maurice Yaméogo, devient « le commis voyageur »¹ de Houphouët-Boigny.

Cette interférence ouverte du Président Félix Houphouët-Boigny dans les querelles et les luttes politiques internes du Burkina Faso, n'est pas acceptée par toute la classe politique du pays. Mais les choses resteront ainsi jusqu'en 1966, où des grèves, manifestations de rue et émeutes renversent le régime de la première République le 3 janvier 1966. L'armée prend le pouvoir. L'ancien Président Maurice Yaméogo est arrêté, jugé et emprisonné. Dès sa libération dans les années 1970, il part en Côte d'Ivoire où il est reçu à bras ouverts par Houphouët-Boigny. Il est logé dans le plus grand hôtel d'Abidjan et est nommé Directeur du Port d'Abidjan. À Ouagadougou, cette sollicitude est mal vue, et va s'ajouter aux multiples problèmes liés au sort des Burkinabè vivant en Côte d'Ivoire: expropriations, meurtres, rackets dans les bus et dans les trains, etc.

Il faut noter qu'en 1962, le gouvernement ivoirien avait refusé de signer un accord cadre sur les conditions de vie et de travail des Burkinabè en Côte d'Ivoire. Le gouvernement du Burkina Faso voulait des accords garantissant les salaires, le reversement d'une partie des salaires dans des comptes ouverts aux noms des travailleurs au Burkina Faso, les assurances retraites, santé, etc. Bien sûr c'était trop pour les planteurs ivoiriens et les patrons français et libanais qui ont carrément refusé.

Les statistiques officielles des services de la main d'œuvre de Ouagadougou, révèlent l'importance des ouvriers agricoles Burkinabè en Côte d'Ivoire :

- 1956: 60 000 travailleurs sont enregistrés au départ pour les plantations ivoiriennes
- 1957–1962: 16 000 en moyenne par an.

Au total, entre 1957 et 1962, 156 000 travailleurs ont été enregistrés. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire annonce qu'il y a trois millions de Burkinabè dans ce pays. D'autres sources avancent le nombre de six millions sur les seize millions d'habitants de la Côte d'Ivoire.

C'est le résultat d'une histoire coloniale commune et d'une politique de relations post-coloniales tumultueuses entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. En 1980, la crise économique s'installe en République de Côte d'Ivoire, après une décennie de « miracle économique », chanté et vanté dans le monde entier. Cette illusion de « croissance sans développement » comme le dit Samir Amin (1967) a beaucoup pesé dans la perception que la classe politique ivoirienne avait sur le Burkina Faso et les Burkinabè vivant en Côte d'Ivoire. Beaucoup de suffisance (sinon du mépris) a été entretenu vis-à-vis des « mange-mil » venus du Nord.

Les relations s'enveniment de plus en plus. Les récits de brimades surtout sur les passagers des trains gagnent en intensité et dès 1980, le colonel Saye Zerbo, Président du Burkina Faso, décide d'interdire les départs de travailleurs volontaires vers la Côte d'Ivoire. La décision n'est pas effective. Le mythe de l'Eldorado est plus fort dans l'esprit des jeunes paysans qui fuient la misère des villages, au sortir de la terrible sécheresse des années 1973-1974. Autant le Général Lamizana Sangoulé (1999) pendant ses quatorze ans à la présidence de la République a cherché en permanence à préserver des relations « normales » malgré des réalités criardes, autant ses successeurs (officiers supérieurs plus jeunes et peut-être, moins « sages ») ne souffraient plus la sous-traitance politique par le régime du Président Houphouët-Boigny. En effet, au sein du Conseil de l'Entente (cadre informel créé par Houphouët-Boigny, où il distribuait des aides financières fraternelles à ses pairs du Niger, Burkina, Togo et Bénin) il devenait de plus en plus difficile d'obtenir le statut quo. Au Bénin, au Niger, au Togo comme au Burkina, les « pères de l'Indépendance » avaient quitté la scène. Les nouveaux venus (Kérékou Mathieu, Seni Kountché et Eyadema Gnassingbé et Lamizana Sangoulé) étaient des officiers putschistes ayant renversé les amis de Houphouët-Boigny. Ceux qui avaient pu sauver leur vie, comme Maurice Yaméogo, Hubert Maga et autres, s'étaient réfugié en Côte d'Ivoire. Pour ceux qui avaient perdu la vie, le « vieux sage » s'occupait à grands frais des familles. Les anciens dignitaires étaient bien reçus et bien traités en Côte d'Ivoire ce qui ne pouvait pas être totalement du goût des nouveaux dirigeants des pays membre du Conseil de l'Entente.

La fin d'une époque

Les années 1980 seront difficiles pour tous. Les vellétés d'indépendance vis-à-vis d'Houphouët-Boigny, au sein du Conseil de l'Entente, comme de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) se manifestent de plus en plus bruyamment. Le 4 août 1983, les jeunes officiers supérieurs du Burkina Faso (Thomas Sankara, Blaise Compaoré, Henri Zongo et Boukary Jean-Baptiste Lingani) réalisent avec succès un coup d'État. Ils proclament l'ère de la Révolution Démocratique et Populaire (RDP). Ils sont fortement soutenus par les deux partis politiques civils (Union des Luttes Communistes et le Parti Africain de l'Indépendance), connus de l'opinion comme « maoïste » pour l'un et « pro-soviétique » pour l'autre. C'est clair qu'entre le Burkina et la Côte d'Ivoire, les relations allaient qualitativement changer. Le ton du discours d'orientation politique (DOP) du capitaine Thomas Sankara

(1983), le 2 octobre 1983, ne laissait aucune place au doute. Entre Abidjan et Ouagadougou, il n'y aura plus des rapports de tutelle politique sous aucune forme. Le Burkina se défendra et défendra seul ses intérêts en Côte d'Ivoire, dans la sous-région et face à l'ex-« mère patrie coloniale », la France. Les relations bilatérales (Ouagadougou-Abidjan et Ouagadougou-Paris) prennent le pas sur les concertations informelles au sein du Conseil de l'Entente ou ailleurs. Il n'y a plus de « messes basses » et de « sujets tabous ». Tout se dit haut et fort, souvent sans aucune précaution diplomatique.

« À bas l'impérialisme et ses valets locaux », « À bas les vieux crocodiles aux yeux rouges », sont des slogans quotidiennement martelés par les dirigeants politiques du Burkina. L'irritation est à son comble à Abidjan et à Paris, même si les ministres des Affaires Étrangères essaient, ou font semblant, de vouloir « calmer le jeu ». François Mitterrand et Houphouët-Boigny sont littéralement surpris, irrités, déboussolés par l'irruption de cette « jeunesse impertinente dérangeante, fougueuse » (selon les termes de Mitterrand à Ouagadougou en 1986) qu'aucun des deux n'a voulu voir arriver au pouvoir à Ouagadougou. Pendant les quatre années au pouvoir du Président Thomas Sankara, les incidents diplomatiques, les polémiques politiques sur les ondes (Radio-télévision, presse écrite) et les négociations parallèles sont difficiles à dénombrer. Il y en a eu beaucoup, avec Abidjan comme avec Paris. Mais, toutes ces « affaires » ont servi à imposer le Burkina Faso (Guissou 1995), comme un partenaire à part entière face à tous les autres pays, en particulier la France et la Côte d'Ivoire. Les Burkinabè vivant en Côte d'Ivoire ont eu comme un répis relatif pendant ces quatre années, puisque la moindre atteinte à leurs droits, était dénoncée haut et fort à Ouagadougou, avec des missions officielles² de protestation à l'appui. Le Président Houphouët-Boigny, au soir de sa vie, n'avait plus aucun intérêt à se montrer belliqueux ou agressif. Aux multiples missions officielles du Burkina qu'il recevait personnellement, il s'efforçait de rappeler l'histoire commune aux deux peuples, son rôle de « conciliateur » dans les intestines querelles politiciennes entre les anciens dirigeants du Burkina depuis 1946. Mais tout ceci relevait d'une histoire déjà trop ancienne. La vieille Haute-Volta et ses vieux hommes politiques, aux yeux de ses jeunes interlocuteurs, engagés dans la Révolution Démocratique et Populaire, ce n'était que: « 23 années de néocolonialisme, de démission nationale, de gabegie et de politique politicienne ». Il n'y avait plus de « commun dénominateur » entre « le vieux sage de Yamoussokro » et la nouvelle génération au pouvoir à Ouagadougou. Les solutions qu'il proposait pour résoudre les problèmes (dédommagements, excuses, promesses d'enquêtes, soutiens financiers) n'étaient au plus que de « maigres lots de consolation » pour des populations que son régime et ses maîtres impérialistes avaient exploitées depuis des décennies sans aucune contre-partie honorable. Au Burkina Faso, ce sentiment était et reste largement partagé par toutes les couches sociales et dans toutes les communautés humaines. Il n'existe pas de village où il n'y a pas des citoyens qui ont séjourné en Côte d'Ivoire. C'est la sous-estimation de toute la charge subjective des frustrations vécues depuis des décennies par les Burkinabè, qui va totalement fourvoyer la classe politique de la Côte d'Ivoire après

la disparition du Président Houphouët-Boigny, le 7 décembre 1993. Plus rien ne peut plus être comme dans le passé entre les deux pays.

La gestion idéologique et politique de la succession d'Houphouët (1993–2003)

Le successeur constitutionnel du « Bélier » (cf. art. 11 de la Constitution), le Président Henri Konan Bédié, dans son discours d'investiture comme candidat de son parti (PDCI/RDA) aux élections présidentielles, à Yamoussokro (25 août 1995), lance, en présence des délégués venus du Burkina Faso, le concept de « l'ivoirité » et de la « préférence nationale ». Il ne se doute absolument de rien. Il continue à défendre jusqu'à nos jours que, « l'ivoirité est un concept purement culturel ». Il ne comprendra sûrement jamais que ce fut cette étincelle qui allait mettre son pays à feu et à sang. Le droit de dépouiller « l'étranger enrichi », venait d'être proclamé. Les « vrais Ivoiriens » vont mettre en pratique ce droit, en tout et partout contre les « non-Ivoiriens » d'abord, et les « faux Ivoiriens » ensuite.

À l'époque, le sort des étrangers en Côte d'Ivoire (en particulier les Burkinabè) ne préoccupait pas outre mesure le Président Bédié. Seul le « problème national » qu'était la volonté affichée de l'ancien Premier Ministre Alassane Dramane Ouattara d'être candidat à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, préoccupait au plus haut point le « dauphin constitutionnel ». En quelques semaines « le problème ADO » (Alassane Dramane Ouattara) était devenu effectivement le problème national n° 1 en Côte d'Ivoire. Tous les observateurs de la scène politique ivoirienne manifestaient ouvertement leur étonnement face à cette levée de boucliers contre celui qui venait à peine de quitter ses fonctions de premier et dernier Premier ministre du Président Houphouët-Boigny. Mais, il faut se plonger dans la lecture du livre. Les chemins de ma vie du Président Henri Konan Bédié (1999) pour essayer de comprendre, pourquoi, il n'était pas question d'accepter la candidature de « l'étranger mossi » à la Présidence de la République dans « le pays de l'ivoirité ». Déjà, dans la rue, le nom de famille « Ouattara », était devenu « Ouédraogo » pour rebaptiser l'intéressé « Alassane Dramane Ouédraogo » (ADO). Il faut savoir que le nom de famille Ouédraogo (qui veut dire « cheval mâle » ou étalon, en langue nationale moore du Burkina Faso) est le plus répandu dans l'Empire du Moog-Naaba de Ouagadougou. Pour en revenir au livre du Président Henri Konan Bédié, il y révèle, outre son passé (naissance, enfance, études, vie professionnelle et politique) ses relations difficiles avec le Président Houphouët-Boigny. C'est ainsi qu'il nous apprend comment il a quitté le ministère des finances en 1977.

Effectivement, des rumeurs insistantes de remaniement couraient mais franchement, ça ne me préoccupait pas... La veille du remaniement, M. de Guiringand, le ministre français des affaires étrangères, était arrivé à Abidjan. Il avait beaucoup d'amitié pour moi et lorsqu'il a rencontré le président, il l'a interrogé sur mon avenir. Houphouët lui a répondu: « Non, il n'est pas concerné »... Ce même jour je suis allé travailler longuement avec le président Houphouët... J'ai quitté le président à 19 heures... À 23 heures, il m'a convoqué. Il m'a dit: « Voilà, j'ai beaucoup réfléchi. J'ai

des problèmes avec l'opinion. Elle s'est dressée contre mes ministres. J'ai décidé de faire partir huit cadres des autres ethnies mais tous ceux que j'ai consultés m'ont dit: « si tu agis ainsi, il faut aussi que tu fasses un sacrifice majeur. Si tu coupes huit branches chez les autres, alors coupe-toi une main. Donc, je vais te demander de partir »...

... Le président, qui était un remarquable « animal politique », cherchait à m'apitoyer... Le lendemain, au cours du Conseil des Ministres retransmis à la radio, il a demandé au secrétaire général du gouvernement d'énumérer la liste des ministres limogés. On pouvait entendre Houphouët, assis à ses côtés, qui lui soufflait: « Bédié, répète, Bédié ! » au micro de la radio nationale ». (Cf. Konan Bédié: 1999).

Chacun comprendra que les problèmes ethniques et leur instrumentalisation dans la vie politique ivoirienne ne datent pas d'aujourd'hui. Le remaniement du gouvernement dont parle Henri Konan Bédié a vu le départ de deux ministres dont les noms de famille sont originaires du Burkina Faso et du Mali. Il s'agit du ministre de l'Agriculture (Sawadogo) et du ministre du plan (Diawara).

Officiellement, à l'époque (1977) Houphouët-Boigny parlait « d'ivoirisation des cadres » pour justifier sa cuisine politique interne. Konan Bédié lui préfère parler « d'ivoirité » pour élargir au maximum les secteurs d'application de sa théorie. Après la convention du parti à Yamoussokro (26 août 1995) pour consacrer sa candidature aux élections présidentielles, Henri Konan Bédié va organiser un forum des universitaires autour du concept « d'ivoirité ». Du 20 au 23 mars 1996, à Abidjan, se tient le forum sur « l'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan Bédié ». Les presses universitaires de Côte d'Ivoire vont publier les actes de ce forum dans la revue « ETHICS »: Études et théories de l'Humanisme ivoirien pour la synthèse culturelle. C'est la cellule universitaire de recherche et de diffusion des Idées et Actions politiques du Président Henri Konan Bédié (CURDIPHE) sous la direction du Professeur Saliou Touré, qui anime la revue.

Dans la préface du numéro sur « l'ivoirité » (ETHICS 1996), le Professeur Saliou Touré, ministre ivoirien de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique, écrit:

Ce concept politique a suscité et continue à susciter des réactions passionnées et diverses. Pour mieux le cerner, la cellule universitaire de Recherche, d'Enseignement et de Diffusion des Idées et Actions du Président Henri Konan Bédié a pris l'heureuse initiative d'organiser des séminaires, des colloques, et des débats contradictoires sur ce sujet d'intérêt national. Ainsi, en faisant intervenir avec méthode et conviction d'une part, les plus hautes sommités scientifiques de notre pays et en donnant d'autre part, la parole à la société civile, le CURDIPHE est en passe de gagner son pari: mettre en mouvement tout le corps social ivoirien autour du thème de l'ivoirité pour que chacun s'en imprègne, s'en convainque et en soit l'ardent défenseur. (...) Ce livre, nous en sommes convaincus, contribuera à l'éclosion de « la société nouvelle ivoirienne aux frontières nouvelles du développement...

Toujours, dans le même ouvrage, c'est le Professeur Jean-Noël Loucou de l'Université de Cocody (Abidjan) qui va nous développer le concept dans une communication intitulée: « De l'ivoirité ».

Que dire alors du bon usage de notre l'ivoirité ? Qu'elle procède par la force des choses de la Nation Ivoirienne, qu'elle en est la substance unificatrice, la sève de son développement, qu'elle est aussi un rempart... car la vraie question à laquelle se doit de répondre avec dignité et exigence l'ivoirité, c'est bien: comment doit-on être ivoirien ?... Plusieurs faits peuvent justifier l'inquiétude des ivoiriens. C'est d'abord l'importance numérique des étrangers en Côte d'Ivoire... Dans le même temps, les étrangers, qu'ils soient Africains, Levantins ou Européens, occupent une place prépondérante parfois hégémonique dans l'économie ivoirienne. Cette présence étrangère massive menace donc de rompre l'équilibre socio-économique du pays. ... Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer sa souveraineté, son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement: qu'il s'agisse de l'immigration ou du pouvoir économique et politique (Cf. *Ethics*, op. cit.:20-22).

Cette idéologie ouvertement xénophobe, relayée par la classe politique, à partir du sommet de l'État et de l'Université, ne pouvait, au contact des masses populaires, que produire « la poudrière identitaire »³ dont le film documentaire du même titre rend bien compte.

Le multipartisme, autorisé par le Président Houphouët-Boigny, trois ans avant son décès, ne pouvait que prendre la « couleur locale de l'ivoirité » sur la scène politique. Les événements se précipitent: coups d'État, élections boycottées, contestées, arrestations, complots, guerre civile, etc. La situation économique déjà difficile, en s'aggravant, aggravera la crise politique que nous vivons présentement avec tous ses rebondissements depuis les réunions des chefs d'État de la CEDEAO (ECOWAS) d'Accra, Dakar et Paris.

Ivoiriens ou citoyens ouest-africains?

Le problème identitaire en Côte d'Ivoire doit être analysé dans une perspective exclusivement constructive en vue de solutions positives. Ni ceux qui veulent à coups d'artifices juridiques (tripatouillage des textes de lois ou de la constitution) redéfinir des critères de « pureté du sang », ou de « droit de propriété » ni ceux qui en sont les victimes (divers métissages, étrangers et autres mossis) ne sont en vérité les vrais artisans et les vrais acteurs de l'histoire de cette ex-colonie de l'Afrique Occidentale Française.

La première partie de cet article a voulu montrer comment l'ordre (économique social, culturel et politique) de la période coloniale a instrumentalisé les communautés politiques pré-coloniales. Au mépris de toute autre considération que celle de la « mise en valeur » des colonies selon la froide logique du profit capitaliste, des peuples multiples et divers ont été géographiquement et culturellement brassés, mélangés et exploités. Le nivellement « par le bas » de la période coloniale mettait toutes les populations colonisées sur le même pied d'inégalité. On ne signale nulle part des affrontements inter-ethniques à des niveaux comparables à ceux d'aujourd'hui dans les plantations des colons français en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale.

Pourquoi? Ivoiriens « d'origine » ou « d'adoption », Burkinabè, Nigériens, Maliens ou Guinéens vivant en Côte d'Ivoire, tous étaient des sujets français, au service des intérêts économiques de la France en Côte d'Ivoire. Ils n'avaient aucun droit sous le régime raciste dit des « travaux forcés ».

Il n'existait aucun espace de liberté démocratique pour poser et résoudre des problèmes liés au « droit du sol » ou au « droit du sang » dans un contexte où le sol et le sang des hommes Ouest-africains étaient tous des propriétés de la nation colonisatrice, la France.

Il n'y avait ni identité culturelle, ni appartenance nationale, ni droit de propriété à discuter. Toutes ces questions vont naître et se développer au fur et à mesure que la perspective de l'accès aux ressources et au partage des ressources va se dessiner dans l'esprit des colonisés au sortir de la nuit noire coloniale après la deuxième guerre inter-impérialiste de 1939–1945.

L'apartheid colonial

Après l'époque des « porteurs de colons » et des « boys cuisiniers », l'école coloniale sera la pépinière de formation des « auxiliaires indigènes » de l'administration coloniale. La circulaire du gouverneur Chaudié (Turcotte 1983) est claire:

L'école est, en effet, le moyen d'action le plus sûr qu'une nation civilisatrice ait d'acquiescer à ses idées les populations encore primitives et de les élever graduellement jusqu'à elle. L'école est en un mot, l'élément de progrès par excellence. C'est aussi l'élément de propagande de la cause et de la langue française le plus certain dont le gouvernement puisse disposer. Ce ne sont pas, en effet, les vieillards imbus des préjugés anciens, ce ne sont pas même les hommes faits pliés déjà à d'autres coutumes, que nous pouvons espérer convertir à nos principes de morale, à nos règles de droit, à nos usages nationaux. Pour accomplir avec succès cette œuvre de transformation, c'est aux jeunes qu'il faut s'adresser, c'est l'esprit de la jeunesse qu'il faut pénétrer et c'est par l'école, et l'école seule, que nous y arriverons. (Circulaire du 22 juin 1897 du Gouverneur général E. Chaudié, relative au fonctionnement des écoles des pays de protectorat, Turcotte 1983:1).

La logique était de faire, en sorte que, selon la célèbre formule du romancier camerounais Ferdinand Oyono³: « Les chiens du Roi deviennent les Rois des chiens ». Ceux qui passeront par l'école seront des auxiliaires des colons, avec un statut social et un niveau de vie nettement au dessus des autres sujets. S'ils adoptent les bonnes manières européennes, ils auront droit à vivre dans des quartiers aménagés en « cités de fonctionnaires », loin des quartiers populaires. Et c'est ainsi que l'apartheid colonial va subtilement diviser l'espace territorial et sociologique entre les indigènes. Le sage philosophe malien, Amadou Ampathé Bâ (Obenga 1996) décrit, la société des colonisés en ces termes:

Sous l'effet de la colonisation, la population de l'Afrique occidentale française s'était divisée automatiquement en deux grands groupes, eux mêmes subdivisés en six classes qui vinrent se substituer aux classes ethniques. Le premier était celui des citoyens de la République française, le second celui des simples sujets (...) Le premier

groupe, était divisé en trois classes: les citoyens français purs sangs, nés en France, ou européens naturalisés français, les citoyens français des « quatre communes de plein exercice » du Sénégal (Gorée, Saint-Louis, Dakar, Rufisque), enfin les africains naturalisés citoyens français. Tous jouissaient des mêmes droits (en principe) et relevaient des tribunaux français. Le second groupe, celui des sujets, comprenait à son tour trois classes: au sommet (...) les sujets français du Sénégal qui jouissaient d'une situation privilégiée par rapport à ceux des autres pays... puis venaient... les sujets français « lettrés » (c'est à dire scolarisés ou connaissant le français) et les sujets français « illettrés » (uniquement du point de vue du français, cela va de soi)... Du point de vue de la division « officielle » des classes, j'étais un sujet français lettré né au Soudan et non au Sénégal, donc juste au dessus de la dernière catégorie. Mais selon la hiérarchie indigène, j'étais incontestablement un blanc-noir, ce qui, on l'a vu, nous valait quelques privilèges, à cette réserve près qu'à l'époque le dernier des blancs venait toujours avant le premier des noirs.

Au vu de ce qui se déroule aujourd'hui en Côte d'Ivoire, concernant le code de la nationalité, le code foncier et le droit de propriété, il nous faut reconnaître que la colonisation française a réussi. Ce sont les plus hauts cadres, issus des plus grandes universités, écoles françaises et autres qui théorisent et légifèrent « l'apartheid colonial » avec une expertise incontestable. Ici, comme ailleurs (Liberia, Sierra Leone, Gambie et Nigeria) on légifère contre tous les accords de la CEDEAO, contre l'intégration ouest-africaine, contre la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux. Et il est utile de souligner que c'est le Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, Alassane Dramane Ouattara qui, le premier, a osé instaurer une carte de séjour payante (100 dollars) pour les « étrangers ouest-africains vivant en Côte d'Ivoire ». Aujourd'hui la constitution ivoirienne, toujours en vigueur, et la justice de ce pays, lui rendent la monnaie, en lui refusant le droit d'être candidat au poste de Président de la République, pour cause de « nationalité douteuse » ! N'est-il pas dans la situation de « l'arroseur arrosé » ?

Le Président de la République de Gambie vient lui aussi, en 2002, d'instaurer une carte de séjour contre les résidents ouest-africains dans son pays. À quoi servent les accords de coopération pour l'intégration ouest-africaine ?

Les faits sont têtus et objectifs (Lénine)

C'est Vladimir Ilitch Lénine qui disait que « les faits sont têtus et objectifs ». Il faut savoir les accepter comme tels pour élaborer une stratégie et des tactiques dans le cadre de la lutte politique. La Côte d'Ivoire a le mérite historique d'être une terre d'intégration ouest-africaine. Malheureusement une partie non négligeable de l'élite intellectuelle et politique de ce pays a été et reste incapable de comprendre cette évidence. Ce sont les « very well educated people », les personnes très bien éduquées à l'école européenne, qui instrumentalisent les concepts identitaires tribalistes à des fins purement politiques, au mépris des faits et de l'histoire. L'avenir de la Côte d'Ivoire appartient dorénavant à tous ceux que l'Histoire et les faits ont conduit à s'y installer, à y vivre et à y avoir des biens et des intérêts. Il en est ainsi et nul n'y peut plus rien. Les replis identitaires, ethniques ou régionalistes, ne peuvent plus conduire

qu'à la situation de guerre civile et à des menaces de partitions suicidaires pour l'unité nationale.

Après les étrangers ouest-africains (1950–2000) nous en sommes, de nos jours, à une partition de fait de la Côte d'Ivoire, entre « Dioulas et musulmans du Nord » et « Bétés, Agnis et Dida du Sud ». Les « Forces nouvelles » dirigent une rébellion armée dans le Nord, et l'Ouest du pays. Les partis politiques électoralistes classiques, avec le parti au pouvoir en tête, dirigent le Sud, à partir de la capitale économique (Abidjan). Les troupes de l'armée française (3000 soldats et gendarmes) sont installées en « forces tampon » dans la capitale politique au Centre du pays (Yamoussokro) pour empêcher les rebelles armés de descendre plus au Sud, en direction d'Abidjan.

Ce sont là les faits, têtus et objectifs qui s'imposent à tous, au delà des subjectivités de tous les acteurs politiques engagés dans l'ambroglio ethnico-politique de la Côte d'Ivoire. Quotidiennement, des femmes et des enfants sont sacrifiés, des hommes se battent les armes à la main. D'autres sont lâchement abattus comme le malheureux ancien Président, le Général Robert Gueï, le comédien Camara Yéréféré dit Camara H., et le médecin Benoît Dacoury Tabley.

Les dirigeants politiques, sous la pression des organisations sous-régionales (CEDEAO) continentales (Union-africaine) et internationales (ONU), se rencontrent, discutent, signent des accords de cessez-le-feu, et publient des communiqués. Après neuf jours de discussions à Linas-Marcoussis (France), un accord est signé le 24 janvier 2003 par dix partis politiques ivoiriens. À la lecture de l'accord, il est évident que tous les problèmes de fond de la crise ivoirienne sont abordés: nationalité, code électoral, foncier rural, désarmement, sécurité des personnes et des biens.

Depuis, cet accord attend toujours de passer de la théorie à la pratique, des discours aux actes concrets.

La solution ouest-africaine

La solution de la crise ne se trouve pas dans l'enfermement ethniciste et suicidaire. La Côte d'Ivoire est ouest-africaine parce que c'est l'Histoire qui lui a imposé cette nature. Aucun « retour en arrière » n'est possible, à la recherche d'une « ivoirité » qui n'existe plus nulle part ailleurs que dans les « têtes pensantes » qui ont inventé cette idéologie à l'hitlérienne.

À l'heure de la mondialisation et du marché unique, l'appartenance nationale doit se renégocier sur la base de l'esprit d'ouverture et non plus sur la base de l'exclusion. Il sera plus facile, en Côte d'Ivoire comme partout ailleurs en Afrique de l'Ouest, de concevoir et proposer les conditionnalités de la « citoyenneté Ouest-africaine » plutôt que d'encourager les replis identitaires tribalistes, qui n'ont aucun avenir politique.

Le vrai problème à résoudre sur le plan théorique et politique pratique c'est de savoir comment se libérer de l'idéologie « houphouétiste » de 1958. Car c'est le « père de l'Indépendance » de la Côte d'Ivoire qui a refusé l'intégration Ouest-africaine (1957–1958) en proclamant haut et fort que: « la Côte d'Ivoire ne sera pas la vache laitière qui va nourrir les autres colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest ». Depuis, ce syndrome de la phobie identitaire mine le terrain politique en Côte d'Ivoire.

Savoir s'identifier soi-même, en dehors de la peur de l'autre, conduira utilement à la renégociation de la citoyenneté pour tous les habitants du territoire de la Côte d'Ivoire, sans exclusion.

Positiver la citoyenneté, c'est laisser le libre choix à tous (sur la base du droit du sol et du droit du sang) d'être ou de ne pas être citoyen de la Côte d'Ivoire. La capacité intellectuelle de s'ouvrir à l'espace ouest-africain en s'appuyant sur le passé colonial qui fut imposé à tous, est le plus solide rempart contre « l'ivoirité ».

Conclusion: sortir de la logique de l'économie de la traite coloniale

« Pays riches » contre « pays pauvres », « locomotive économique » contre « wagons économiques », « l'Afrique utile » (à l'économie occidentale exclusivement !) contre « l'Afrique inutile », etc., constituent des slogans et clichés idéologiques et politiques qui ont trop longtemps servi à nourrir les nationalismes étriés et les complexes de supériorité ou d'infériorité au sein des classes politiques de l'Afrique post-coloniale. Il est temps de s'en débarrasser définitivement. La crise politique en Côte d'Ivoire est une véritable école pour tous et pour chacun. La Côte d'Ivoire est une création de la colonisation française en Afrique de l'Ouest. Il n'y a eu aucun processus endogène de construction économique, culturelle, institutionnelle et politique conduisant à la création d'un État-Nation. C'est à partir du sentiment librement partagé de vouloir vivre ensemble que les conditions de la construction institutionnelle se réunissent et se réalisent à travers la négociation. Les États-Unis d'Amérique sont un exemple, tout comme d'autres pays où les habitants actuels sont tous venus d'ailleurs, et pas toujours sur la base d'un choix volontaire. Les citoyens noirs américains d'aujourd'hui sont des esclaves déportés et vendus sur les marchés du honteux commerce triangulaire. Les populations vivant aujourd'hui en République de Côte d'Ivoire (particulièrement les Burkinabè, maliens, sénégalais et guinéens) ont des droits et il est très important de ne guère sous-estimer le poids de l'Histoire et sa charge subjective. Tous ceux qui ont travaillé dur et qui ont pu honnêtement devenir des propriétaires de biens ont droit à la protection là où ils vivent.

Le cadre de l'Afrique Occidentale Française (AOF) dans lequel les sujets « aoefiens »⁴ ont été gérés et exploités constitue un patrimoine historique commun. Avant 1960, et pendant soixante ans, entre 1900 et 1960, c'est dans un espace juridique, administratif et politique unifié que, commerçants, ouvriers, et fonctionnaires, se déplaçaient, ou étaient déplacés au sein du même Empire colonial français. Les manipulations politiques actuelles qui instrumentalisent les complexes et les préjugés tribalistes et ethniques sont proprement suicidaires en Côte d'Ivoire plus que partout ailleurs en Afrique de l'Ouest. Ce sont les capitaux français, la force de travail Ouest-africaine (toutes tribus et ethnies confondues) et les terres fertiles qui ont construit cet espace de prospérité relative, baptisé Côte d'Ivoire. Ce qui apparaît aujourd'hui comme la racine du mal (la lecture et l'interprétation des statistiques sur le nombre et le pourcentage des étrangers) aux yeux des théoriciens de « l'ivoirité », peut et doit, dialectiquement, servir de rampe de lancement pour reconstruire une nouvelle identité, et renégocier un nouveau « contrat social ». Il est heureux de cons-

tater ici, comme en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre), qu'aucune des formations politiques, aucune des rebellions armées, ne prône la partition et la division du territoire de la Côte d'Ivoire. C'est dire qu'il existe une volonté de vivre ensemble. Malgré les exactions, les crimes et les expropriations, il est évident que la grande majorité des « étrangers » a choisi de rester, de vivre ou mourir en Côte d'Ivoire.

Il reste donc à rechercher et à trouver « le plus petit commun dénominateur » qui permet à chacun et à tous de trouver son compte dans un même cadre institutionnel, juridique et politique.

Au-delà des surenchères actuelles concernant les compositions des équipes gouvernementales, l'esprit et la lettre des accords de Linas Marcoussis sont inattaquables sur le fond. Il n'existe pas d'autres issues pour éviter la partition, les affrontements militaires, les crimes, les assassinats, les humiliations, les haines et les désirs de vengeance.

Encore une fois, les leçons de l'Histoire sont là, pour nous convaincre, que les guerres les plus longues et les plus meurtrières se terminent toujours sur une table de négociation. Les conflits armés qui se déroulent actuellement sur le continent africain consacrent peut-être, la fin des « mauvaises décolonisations » et le début de la renaissance africaine. Reprendre l'initiative historique et se reconstruire une identité propre comme le dirait Théophile Obenga (1990) sont des exigences incontournables pour imposer l'Afrique comme un acteur et non plus sujet, comme un partenaire respecté et respectable sur la scène politique du XXI^e siècle.

Notes

1. Ce terme a été utilisé par le Président Sékou Touré de la Guinée lors d'une polémique publique (radiodiffusée) entre lui et Houphouët, par Maurice Yaméogo interposé.
2. L'auteur de ces lignes était Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération pendant deux ans (1984-1986) et a conduit ces missions à Abidjan.
3. Cf. Film documentaire du sociologue belge Benoît Schewer, consacré à la mise en œuvre pratique de la théorie de l'Ivoirité au quotidien dans les quartiers populaires des villes et les villages de Côte d'Ivoire.
4. C'est le terme que continue à employer le « petit peuple » au Congo (Brazzaville et Kinshasa) et au Gabon pour désigner leurs frères de l'Ouest africain.

Références

- Amin, S., 1967, « Côte d'Ivoire: Valeur et limites d'une expérience », *Jeune Afrique*, n°351 du 1 octobre.
- Bâ, A. A., 1996, *Où mon commandant*, Paris: Actes Sud Babel.
- Balima, S.-A., 1996, *Légendes et Histoire des peuples du Burkina Faso*, Paris: L'Harmattan.
- Bédié, K., H., 1999, *Les ebemins de ma vie*, Paris: Plon.
- ETHICS*, n° 001. octobre 1996. L'ivoirité. Abidjan: Éditions Presses Universitaires de Côte d'Ivoire. BP. V 34.

- Guirma, F., 1991, *Comment perdre le pouvoir? Le cas de Maurice Yaméogo*, Paris: Éditions Chaka.
- Guissou, B., 1995, *Burkina Faso: un espoir en Afrique*. Paris: L'Harmattan.
- Lamizana, S., 1999, *Mémoires* (2 tomes), Paris: Jaguar Conseil.
- Mesmer, P., 1998, *Les blancs s'en vont*, Paris: Albin Michel.
- Obenga, T., 1990, *La philosophie africaine de la période pharaonique (2780-330 avant notre ère)*, Paris: L'Harmattan.
- Obenga, T., 1996, *Cheikh Anta Diop, Volney et le Sphinx*, Paris: Présence Africaine/Khepera.
- Oyono, F., 1956, *Une vie de boy*, Paris: Julliard.
- Sankara, T., 1983, Discours d'orientation politique. Imprimé en République Démocratique et Populaire de Corée (Corée du Nord), speech delivered 2 October (published in *Journal of Communist Studies*, 1 (3-4), 1986, pp. 145-166).
- Turcotte, D., 1983, *Lois, règlements et textes administratifs sur l'usage des langues en Afrique occidentale française (1826-1959)*, Les presses de l'Université Laval, p. 117.

